

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 1^{er} juin 2022 à 19 h 30.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller et maire suppléant, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, , François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Sont absents :

Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3
Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5

Autres présences :

Monsieur Raymond Cardinal, directeur de l'entretien routier et de la maintenance des équipements routiers

Citoyens : 12

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire.
Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. **Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

2. **Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 19 h 55 et déclare la séance ouverte.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

175.06.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
16 mai 2022, à 19 h 30

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Asphaltage rang Sainte-Anne
5. Période de questions
6. Levée de la réunion

4. Asphaltage rang Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la soumission du 31 mai 2022 de Groupe 132 inc. pour la pulvérisation et l'étendage d'asphalte recyclée dans le rang Sainte-Anne et dans la route Gamache ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par WSP Canada Inc. ;

176.06.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adjuger le contrat de pulvérisation et d'asphaltage recyclée à Groupe 132 inc. sur une distance approximative de 2.7 kilomètres dans le rang Sainte-Anne au montant de 92 575,00 \$ plus les taxes applicables ;
- d'utiliser notre machinerie pour le voyageement de l'asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

8. Levée de la réunion

177.06.2022 Il est 20 h 26, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale